

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 5 août 2010 portant nomination au conseil de surveillance de l'agence de santé de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

NOR : SASR1030723A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin :

1. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du a du 2° de l'article D. 1442-12 :

M. Doctrové JANKY, titulaire, et M. Patrick BANCELIN, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail ; M. Henri BERTHELOT, titulaire, et M. Pascal JEAN-CHARLES, suppléant, désignés par la Confédération française démocratique du travail ; M. Fred PAUSICLES, titulaire, et M. Gaston-Edwige CITADELLE, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière ; M. Georges PITER, titulaire, et Mme Jeannie FLORET, suppléante, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens ; M. Rodolphe VIRGEL, titulaire, et M. Alain BENJAMIN, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre du b du 2° de l'article D. 1442-12 :

Mme Corinne MAS, titulaire, et M. Michel CLAVERIE CASTETNEAU, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France ; M. Jean-Philibert JOUREAU, titulaire, désigné par l'Union professionnelle artisanale ; M. Alexandre Kalil, suppléant, désigné par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

c) Au titre du c du 2° de l'article D. 1442-12 : M. François ROGER, titulaire, et Mme Évelyne VERGE-DEPRE, suppléante, désignés par le régime social des indépendants.

2. Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre du a du 3° de l'article D. 1442-12 : M. Victorin LUREL, titulaire, et M. André ATALLAH, suppléant, désignés par le président du conseil régional.

b) Au titre du b du 3° de l'article D. 1442-12 : M. Jacques GILLOT, titulaire, et M. Jacques BANGOU, suppléant, désignés par le président du conseil général de la Guadeloupe.

c) Au titre du c du 3° de l'article D. 1442-12 : Mme Nicole GREAU, titulaire, et M. Michel MAGRAS, suppléant, désignés par le conseil territorial de Saint-Barthélemy.

d) Au titre du d du 3° de l'article D. 1442-12 : M. Richard BARAY, titulaire, et Mme Carenne MILLS, suppléante, désignés par le conseil territorial de Saint-Martin.

3. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées désignés par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre du *a* du 4° de l'article D. 1432-15 (I) : M. Alexis MATHURIN, titulaire, et M. Jacques HENRY, suppléant.

b) Au titre du *b* du 4° de l'article D. 1432-15 (I) : Mme Bernadette CASSIN PIERROT, titulaire, et Mme Claudette FRANCIUS-FIGUIERE, suppléante.

c) Au titre du *c* du 4° de l'article D. 1432-15 (I) : Mme Roberte HAMOUSIN, titulaire, et M. Jules GRIFFARD, suppléant.

4° Personnalités qualifiées :

Mme Delile DIMAN-ANTENOR, retraitée, ancienne directrice de l'INSEE.

M. Jean-Pierre GUENGANT, directeur de recherches émérite à l'Institut de recherche et de développement, Paris-I.

M. Philippe COUSIN, retraité, ancien chef de service cardiologie du CHU.

M. Jacques THORIN, secrétaire général de la mutuelle de Mare-Gaillard.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le directeur général de l'agence de santé, dans l'attente du comité d'agence : Mme Frédéric CLOE et M. Patrick JÉAN.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 5 août 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité
et de la fonction publique,*
ÉRIC WOERTH

*La ministre de la santé
et des sports,*
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN